



ARRÊTÉ DU MAIRE N°003-2026

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise CIRCET/Bouygues Télécom, sise 269 Avenue Lion – 83210 SOLLIES-PONT, pour des travaux de tirage cable fibre optique au 7 Route de Genève pour le compte de Monsieur Ghislain ROLOS domicilié au 240 Route de Genève – 74910 SEYSEL, du mardi 27 au vendredi 30 janvier 2026,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mardi 27 au vendredi 30 janvier 2026, l'entreprise CIRCET/Bouygues Télécom est autorisée à effectuer des travaux de raccordement au 7 Route de Genève.

ARTICLE 2 : Au droit du chantier, la circulation se fera sur une voie de largeur réduite. La circulation sera alternée manuellement.

ARTICLE 2 : Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 3 : La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise CIRCET/Bouygues Télécom sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à l'entreprise CIRCET/Bouygues Télécom
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 06/01/2026
Le Maire, Gérard LAMBERT

